

PLAN PAYSAGE

Un outil pour accompagner
la mise en valeur
des paysages de l'agglomération

Creil
Sud
Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION





Une AMBITION

BIEN QUE MARQUÉE par un morcellement (zones industrielles, zones d'activités commerciales, zones agricoles, habitat), une topographie dessinée par un relief de coteaux, vallées, marais, cours d'eaux... et divisée par des infrastructures (réseaux routiers, ferrés, fluviaux et électriques), l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) bénéficie d'un atout majeur : sa situation géographique remarquable de triple vallée, aux portes de l'Agglomération parisienne.

Le Plan Paysage concrétise la volonté des élus de l'agglomération d'établir des liens paysagers entre les 11 communes de son territoire, en utilisant comme fil conducteur les voies douces, les espaces verts et les activités de plein air, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants.



« Le paysage est le visage d'un pays, d'une société, le témoin durable de ses travaux et de ses rêves. »

Outil d'aménagement et de mise en cohérence des ensembles paysagers, ce plan illustre aussi la volonté de l'agglomération, confrontée aux conséquences de la désindustrialisation, de donner une nouvelle vie aux anciens sites industriels dans un cadre de développement durable.

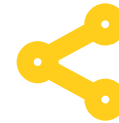
Il participe également de l'unité d'un territoire au patrimoine naturel et culturel riche et varié. Il facilite les échanges pour tracer les contours du paysage de demain, au profit des habitants de l'ACSO, des acteurs économiques mais également des touristes. Il s'inscrit dans l'ambition d'un changement d'image et d'une reconquête de l'attractivité.

Bernard CHARBONNEAU
PENSEUR ET PHILOSOPHE





Le Plan Paysage met en lumière la multiplicité – et donc la richesse – des paysages qui traversent l'agglomération Creil Sud Oise.



Un **Plan Paysage**, pour quoi faire ?

ON ENTEND PAR PAYSAGE

© Les Rondeaux

tout ce qui se donne à voir dans notre environnement proche, les éléments qui constituent le cadre visuel du quotidien, ses points de vue, points de fuite mais aussi points de repère. Souvent, cette notion de paysage – développée au milieu du XVI^e siècle – se confond avec les espaces naturels qui le composent. Bois, forêts, prairies, champs, parcs, collines, vallées, coteaux, cours d'eau, plateaux ou encore zones marécageuses ne sont pourtant que la partie géographique de ce paysage. L'habitat individuel ou collectif, les constructions industrielles, agricoles, les bâtiments administratifs, commerciaux, de service, les friches, etc. participent tout autant du paysage quotidien des habitants de l'Agglomération. Une variété qui amène à parler non pas du paysage mais des paysages.

Ceux de l'Agglomération Creil Sud Oise présentent la particularité d'être multiples. Le diagnostic de ce plan fait apparaître un territoire marqué par une variété de paysages avec des repères

urbains, de vastes aires naturelles et des vestiges du passé industriel.

Complétant les documents de planification territoriale comme le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Plan Paysage constitue dès lors une aide pour tous les acteurs du territoire appelés à en valoriser les atouts paysagers, en tissant un lien entre passé, présent et futur. Il permet d'articuler les outils d'aménagement pour renforcer l'attractivité de l'agglomération en combinant identité propre du territoire et qualité de vie au quotidien.

Enfin, dans un contexte de protection environnementale, ce document a valeur de guide pour le développement d'une nature adaptée aux contraintes urbaines et utile au fonctionnement de la ville (régulation des températures, gestions des eaux, etc.).

Petite **HISTOIRE** du Plan Paysage de l'ACSO

LE PLAN PAYSAGE DE L'ACSO est le premier du genre dans l'Oise. Il répond à une volonté des élus qui se sont saisis de l'appel à projets « Plans de paysage » lancé en 2015 par la DREAL, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, et a pour objectif de faire émerger des démarches pionnières, exemplaires en matière de prise en compte du paysage dans l'aménagement.

Accompagnée du groupement Les Rondeaux-Enviroscop, l'ACSO a constitué un document en 3 temps, en concertation avec les habitants et les acteurs: analyse du paysage et des dynamiques paysagères; détermination des objectifs de qualité paysagère; propositions d'actions à court, moyen et long termes.



CONCERTATION - Le Plan paysage a donné lieu à 5 réunions de concertation les 1, 6, 8, 13 et 15 février 2018. Une journée atelier s'est également tenue le 11 juin 2018.

Un large panel de représentants de la vie locale avait été convié à ces échanges : habitants, techniciens, élus, associations (pêcheurs, environnement, chasseurs, cyclistes, randonneurs, patrimoine, conseils de quartier), sans compter les membres du conseil de développement de l'ACSO, très impliqués dans ces réunions.



Maillage piéton à Nogent-sur-Oise

CHRONOLOGIE des politiques publiques du paysage en France

C'EST LE MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE qui pilote les politiques publiques en faveur des paysages. Celles-ci sont en partie inspirées par la Convention européenne du paysage, adoptée le 20 octobre 2000 à Florence (Italie).

Entrée en vigueur le 1^{er} mars 2004, cette convention vise à promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et à organiser la coopération européenne dans ce domaine.

• Plusieurs textes législatifs français ont contribué à promouvoir une culture du paysage.

1906

Loi relative à la protection des monuments et des sites.

1962

Loi Malraux : création de secteurs de sauvegarde du patrimoine culturel et naturel.

1976

Loi sur la protection de la nature.

1993

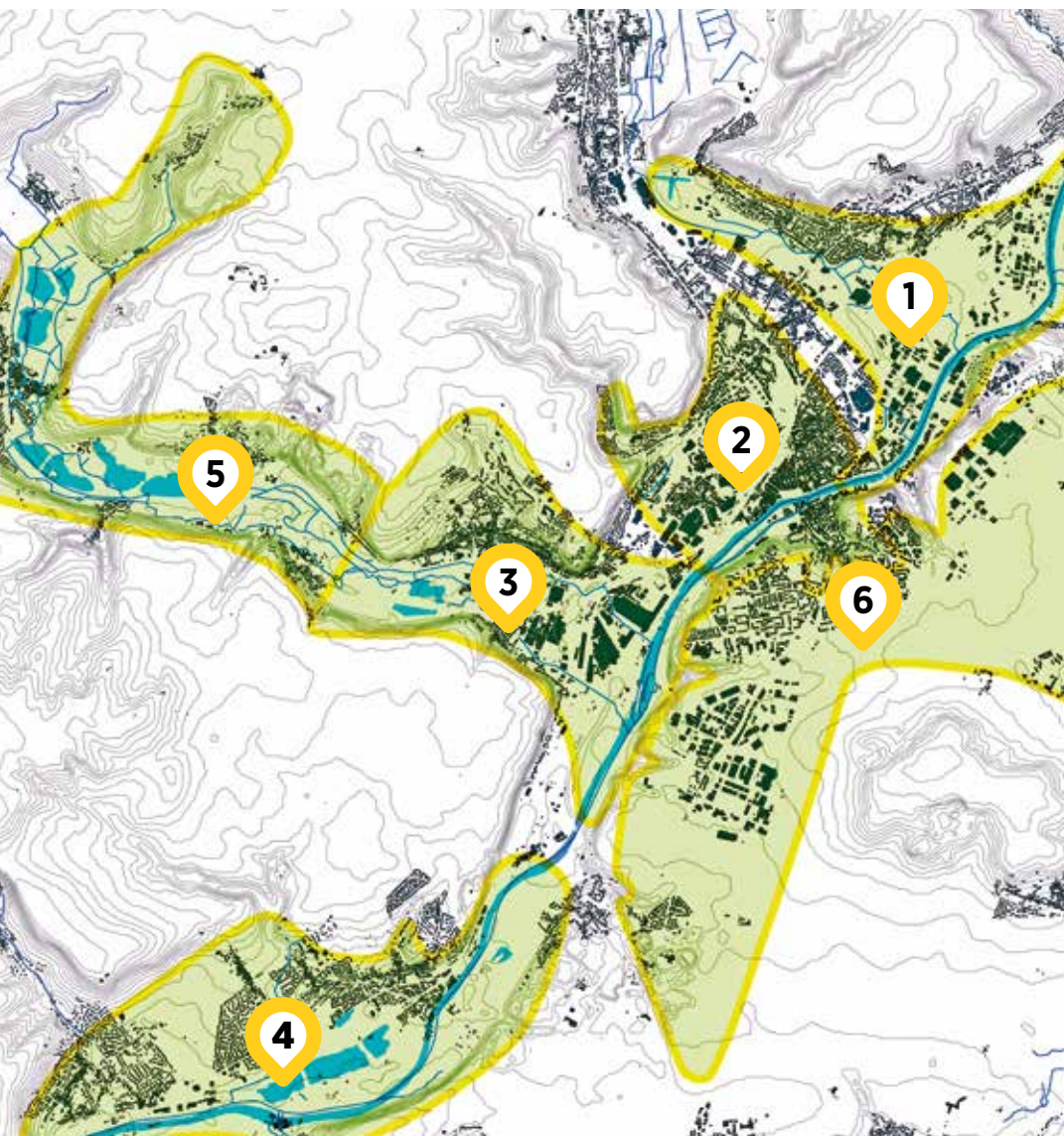
Loi paysages.

2014

Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué (loi ALUR).

2016

Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.



Un TERRITOIRE 6 secteurs

LE PAYSAGE DE L'ACSO S'ARTICULE
EN 6 SECTEURS D'ACTION,
FÉDÉRÉS PAR 7 PARCS MAJEURS

1

Le delta de la Brèche

Parc de référence : Parc de Villers-Saint-Paul,
un parc de cœur de ville
Commune : Villers-Saint-Paul

2

Le cœur d'agglomération

Parcs de référence : Parc Hebert
et Parc de l'île Saint-Maurice et de la Faïencerie
Communes : Nogent-sur-Oise et Creil

3

Le delta du Thérain

Parc de référence : Parc du Prieuré
de Montataire
Communes : Montataire et Thiverny

4

L'Oise ouverte

Parcs de référence : Jardins de l'Abbatiale
Communes : Saint-Maximin et Saint-Leu
d'Esserent

5

La vallée du Thérain

Parc de référence : Parc de Chantraine
Communes : Rousseloy, Saint-Vaast-lès-Mello,
Maysel et Cramoisy

6

La corniche de Saint-Maximin à Verneuil-en-Halatte

Parc de référence : Parc du triangle
Salvador Allende
Communes : Creil et Saint-Maximin

Les différentes **FACETTES** du paysage

UN TERRITOIRE RICHE EN REPÈRES NATURELS ET URBAINS, TROIS ÉLÉMENTS DE PAYSAGE À VALORISER.

LA PIERRE, particularité majeure et repère visuel fort du territoire: l'Oise regorge de carrières désaffectées pouvant être réinvesties par des activités agricoles alternatives (maraîchage, verger, pastoralisme), de loisirs de plein air (équitation, escalade, accrobranche, etc.) ou touristiques. Les anciens fronts de taille qui jalonnent également le territoire constituent un autre levier de mise en valeur de la pierre. Quant au matériau lui-même, il peut être utilisé pour des aménagements de stationnement ou encore comme signalétique.



Marais Chantraine à Saint-Vaast-lès-Mello.

L'EAU, structure élémentaire à révéler: les paysages de l'eau sont associés aux vallées de l'Oise, du Thérain et de la Brèche. Leurs berges et - le cas échéant - chemins de halage - peuvent bénéficier d'un aménagement spécifique. S'y ajoute le patrimoine des étangs issus de l'exploitation de granulat dans les vallées. Ils sont propices à la création de zones de loisirs.

LES REPÈRES ET BALISES URBAINES de grands gabarits: les implantations industrielles d'ampleur, les grands ensembles, les grandes infrastructures et les grands secteurs de commerce ou encore les grands secteurs d'extraction et d'agriculture ont produit un paysage hors du commun dans la vallée de l'Oise, mais également au sein du bassin parisien. Ces périmètres peuvent faire l'objet de valorisations exemplaires à moindre frais, par l'éclairage, la peinture, la végétalisation ou des matériaux industriels (bacs acier, tôles ondulées, taules perforées, gabions, etc.).

L'objectif est d'établir des liens avec les espaces plus modestes (tissus pavillonnaires, trames urbaines historiques, secteurs de nature discrète comme les ruisseaux, jardins familiaux, zones de maraîchage, etc.) pour éviter le phénomène de rupture radicale d'échelles d'activités humaines.

À Creil, la passerelle Nelson-Mandela illustre l'intégration réussie d'un ouvrage d'art dans le paysage.





Exemples d'ACTIONS

PLUSIEURS OPÉRATIONS METTENT EN PRATIQUE LES GRANDS PRINCIPES DU PLAN PAYSAGE.

- **CREIL** : aménagement de la côte à Cri Cri en voie douce et création de la passerelle Nelson-Mandela qui relie le Plateau Rouher au centre-ville.
- **MONTATAIRE** : coulée verte et liaisons douces des Martinets.
- **NOGENT-SUR-OISE** : maillage piéton dans le Projet de Rénovation Urbaine (PRU) Obiers-les Granges.
- **ST-LEU-D'ESSERENT** : parc de la Garenne.
- **SAINT-VAAST-LÈS-MELLO** : marais Chantraîne et site d'escalade des Glachoirs.



Circulation douce à Montataire.



Des AMÉNAGEMENTS provisoires pour mieux se projeter

LE TERRITOIRE DE L'ACSO se renouvelle au travers de nombreux projets urbains. En attendant les réalisations, l'ACSO et ses partenaires entendent créer des formes temporaires d'aménagement et de gestion de l'espace avec pour objectif d'embellir et d'animer les terrains en attente et d'apporter une visibilité aux projets dont la concrétisation est longue.

Les aménagements provisoires peuvent être mis en valeur par l'éclairage, la peinture ou par des installations éphémères permettant d'accueillir du théâtre de rue, des cirques mais aussi des espaces de jeux, de détente, des jardins partagés, des projets associatifs. Ces aménagements provisoires permettent d'améliorer, rapidement, le cadre de vie des habitants et de favoriser les liens entre eux.



Les THÈMES d'actions à développer

● Les infrastructures

Il en existe 4 :

- les voies ferrées ;
- les routes départementales ;
- les échangeurs urbains ;
- les voies d'eaux.

Les infrastructures sont génératrices de forts effets de coupures visuelles, physiques ou environnementales. Paradoxalement ces mêmes infrastructures peuvent également être un vecteur de perception des paysages de l'agglomération, plus particulièrement lorsqu'elles sont surélevées. Pour désenclaver le territoire de nouveaux franchissements sont à créer.

● Les bords d'infrastructures

Ils peuvent être mis en valeur par des espaces végétalisés, des œuvres artistiques et du mobilier urbain.

Les abords des voies ferrées sont notamment à aménager par des ourlets de nature boisée, des continuités de parc du type coulée verte...

● Les ouvertures d'espaces publics

La qualité des espaces publics est en grande partie assurée par la qualité des façades urbaines : continuités de murs, prescriptions architecturales, patrimoine, etc.



● Les secteurs d'activité en ville

La présence d'activités économiques, y compris industrielles, en ville, est un atout, mais leur insertion urbaine et leur perception depuis les espaces publics est à améliorer. Leurs abords peuvent devenir des atouts paysagers (murs de pierres, grilles végétalisées, fresques...).

● Les espaces partagés

Les façades urbaines et les espaces partagés sont des éléments du paysage quotidien des habitants. Les projets doivent être attentifs à la qualité des réalisations du point de vue des promeneurs.

● Les ouvertures sur la nature

Quatre types d'ouvertures rythment les paysages de l'agglomération Creil Sud Oise :

- Les respirations et les continuités créées par les paysages ouverts (coteaux, champs, etc.).
- Les ouvertures apportées par la présence de l'Oise ou de son lit majeur (espace inondable et non constructible).
- Les ouvertures créées par les espaces en renaturation (sites pollués).
- Les occupations temporaires d'anciens sites industriels (parkings, espaces culturels, etc.).





● La signalétique

La couleur du territoire apportée par la prégnance de la pierre et de l'industrie peut être renforcée par une signalétique touristique et de promenade spécifique à l'agglomération, en privilégiant des matériaux proches des paysages parcourus (bois, métal, pierre). Autant que possible, un travail sur l'ergonomie des lieux pour une compréhension immédiate contribuera à réduire une surenchère de signalétique informative.

● L'intérêt des enchaînements et des continuités

Il convient de développer des aménagements qui permettent une lecture et une compréhension des enchaînements de paysages, depuis les fonds de vallées jusqu'aux plateaux.

Cela passe par le traitement des lignes de paysage (coteaux boisés, rivières, infrastructures appuyées sur les reliefs) et des ouvrages qui leur sont liés (franchissements, murs, chemins de halage, etc.) à l'aide d'arbres d'alignements, bosquets, chemins de randonnées, pistes cyclables, etc.

Les rebords de coteaux offrent, eux, des situations de points de vue remarquables pouvant être aménagés en belvédères.

Enfin, les patrimoines encore présents sur les sites urbains dégradés peuvent bénéficier d'une valorisation par la continuité de murs et murets, le traitement des façades industrielles, etc.

Quant aux franchissements existants d'infrastructures, leur mise en évidence par la signalétique, l'éclairage, le défrichage ou encore le nettoyage constituerait une première base, avant même d'envisager des franchissements supplémentaires.

Mieux intégrer les échangeurs routiers à leur environnement.



La continuité paysagère passe par un travail sur les coupures ville-campagne.

● Les chemins

Qu'il s'agisse de trottoirs urbains, de chemins et voies cyclables dans les parcs et coulées vertes ou de chemins empierrés ou naturels dans les champs et les boisements, ce réseau de cheminements réservé à des usages de promenade manque de continuité et de liaisons. Ce maillage peut être complété par des voies carrossables (vélos, poussettes, rollers, etc.).

● Les lisières

La création de démarcations et d'articulations permettra de mieux révéler les modes d'occupation variés (boisement des hauts ou

pieds de coteaux en front de ville, ligne de filtration des eaux pluviales ou cheminement piéton et cycliste pour marquer la séparation entre la ville et un champ qui la borde). Ces interventions aideront dans le même temps à limiter l'expansion urbaine sur des terrains agricoles, forestiers ou naturels. A contrario, concernant les grands édifices d'activités de commerce et d'industrie qui répondent à des logiques d'extrêmes visibilité, il convient de développer des systèmes d'enseignes, d'éclairage, de matériaux de façades qui garantissent la lisibilité de ces activités tout en ménageant le contexte urbain et paysager.

Les BÉNÉFICES envisagés du Plan Paysage

- L'amélioration esthétique du cadre quotidien urbain et rural.
- Le sentiment d'appartenance à un territoire aux spécificités valorisées, et connecté au travers de chemins et itinéraires doux.
- L'insertion des activités économiques dans le tissu urbain existant, avec une meilleure intégration des activités industrielles.
- Le développement du potentiel d'économie touristique.
- L'intégration des risques d'inondations comme atout d'aménagement du territoire.
- L'attractivité par la qualité de vie d'un « territoire d'industrie » et de ruralité, proche de Paris.
- Un outil de réflexion et d'action dont peuvent se saisir habitants, acteurs, élus et techniciens.



Plan Paysage, tous **ACTEURS**

Le Plan Paysage n'est pas réservé aux élus et techniciens des 11 communes de l'Agglomération Creil Sud Oise. Ce sont tous les acteurs, publics et privés, impliqués dans le développement et l'animation du territoire qui doivent s'en saisir pour en décliner les grands principes.

- Les Municipalités.
- Les conseils de quartiers et équivalents.
- Les associations (environnementales, sportives, culturelles, de tourisme, de solidarité, etc.)
- Les Chambres d'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie, des Métiers, de l'Oise.
- Le Conseil Départemental de l'Oise.
- Le Conseil Régional des Hauts de France.
- Les Voies navigables de France (VNF).
- L'État.
- Les promoteurs immobiliers.
- Les opérateurs d'habitat social.
- Les aménageurs.
- Les opérateurs de service public.
- Les propriétaires immobiliers et fonciers.
- Les grands acteurs économiques et de transports.
- Les gestionnaires de grands parcs et parcs naturels.
- etc.





La coulée verte de Montataire.



Parc de la Garenne à Saint-Leu-d'Esserent.



Requalification de la place Jean-Anciant, à Creil.



Les **OUTILS** proposés

LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN PAYSAGE S'APPUIE SUR DES FICHES ACTIONS ÉLABORÉES EN CONCERTATION.

50 FICHES ACTIONS dédiées aux problématiques récurrentes du territoire (typologies du territoire, gestion des espaces ouverts comme les champs, forêts, espaces de nature, signalétique, etc.) vont permettre de concrétiser les orientations définies par le Plan Paysage.

Reprises dans les documents de planification, ces recommandations pourront aider tous les acteurs du territoire à s'approprier les atouts paysagers.

Destinées à valoriser les différents types de paysage et à en accompagner la valorisation, elles seront déclinées dans les projets en cours et à venir. Elles sont évolutives et seront actualisées selon les réalisations et nouveaux besoins.



→ Les fiches actions présentent la localisation d'une zone à valoriser, un état actuel et un état projeté, les enjeux de cette valorisation ainsi que des propositions d'intervention à court, moyen et long terme.

À TÉLÉCHARGER SUR :
<https://www.creilsudoise.fr/plan-paysage>



PUBLICATION ÉDITÉE PAR :
L'Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
60106 CREIL Cedex
Tel. 03 44 64 74 74
Fax 03 44 64 74 75
contact@agglocreilloise.fr

www.creilsudoise.fr